

DÉLIBÉRATION

N° 20190411-65

Thiers Dore other Montagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

6

Total votants:

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIFRS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON Michel COUPERIER à Bernard GARCIA Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD Hélène BOUDON à Claude GOUILON-CHENOT Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

VENTE D'UN CAMION BENNE

Rapporteur: Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2241-1.

Considérant qu'il convient de renouveler la flotte de camions bennes à ordures ménagères.

Il est proposé de vendre le camion immatriculé CS 331 HP, considéré comme étant vétuste. Il s'agit d'un châssis VOLVO FM 300 et d'une benne FAUN. L'entreprise AMV à Pont-Du-Château, a fait une offre de reprise pour ce camion d'un montant de 27 000 € net.

Cette offre, correspondant aux prix du marché, tient compte de l'état du véhicule et du coût de la maintenance.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la vente du camion susmentionné au prix de 27 000 € net à l'entreprise AMV;
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS: 54 Conseillers présents: 48 Représentés: 6 Non-participation:

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,
Maire de Châteldon